

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SMED13 – ANNEE 2023

*Séance du : 26 juin 2023*

*Présidence : Didier KHELFA*

*Délibération : N°23\_45DL*

### Objet : Création d'un poste d'ingénieur principal

L'an deux mil vingt-trois et le 26 juin, à 09h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Energie du Département des Bouches du Rhône, dûment convoqué par Didier KHELFA, Président, s'est réuni dans les locaux du SMED13, à Miramas, en session ordinaire.

Etaient présents : voir liste jointe ;

Constatant que le quorum est atteint ;

Il est exposé :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Vu la délibération 2022-63 portant modification du tableau des effectifs adoptée par le Comité Syndical du 28/11/2022,

Vu le décret 2016-201 du 26 février 2016 portant statut particulier du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux,

Considérant qu'un agent remplit les conditions réglementaires pour bénéficier d'un avancement de grade, et que le grade à créer est en adéquation avec les fonctions assurées par l'agent concerné, je vous propose de créer un poste d'ingénieur principal à temps complet.

### Le Comité Syndical après avoir ouï l'exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Adopte** la création du poste suivant : 1 poste d'ingénieur principal à temps complet.
- **Adopte** la modification du tableau des effectifs ainsi proposée :

Pour extrait conforme,  
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois, et an-susdits



**Le Président,  
Didier KHELFA**